

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil dix-huit

En exercice : 14

Le 19 octobre à 18 heures 30

Présents : 9

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 11

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Éric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2018

**PRESENTS :** MM. BARRAL – BOISSIER DESCOMBES –

BOIVENT – CABROLIÉ – DESCLIDES – SAVIN – SUTRE

MMES LEVIN – MALLAH

**EXCUSES :** MMES GAILHOUSTET - MOUNIER

MM BOIREAU – ESTIENNE – FAURE

**POUVOIRS :**

M BOIREAU a donné pouvoir à M BOIVENT

M FAURE a donné pouvoir à M CABROLIÉ

M. Didier BOISSIER DESCOMBES a été nommé secrétaire.

**2018-10-06 D :**

**Objet : Location de terrain**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer annuellement le montant du fermage concernant les terrains communaux affermés à Monsieur Didier LAFONT et ce pour l'année 2017.

Monsieur le Maire précise que les parcelles concernées sont les parcelles ZE 26 et 28 (situées près du bourg) et ZH 79 (située près de la Morgnière).

Monsieur le Maire propose de retenir 3 hectares de surface au vu des bois présents sur certaines parcelles.

Monsieur le Maire précise que l'indice du fermage 2018 a été fixé à 103,05 soit une diminution de 3,03% par rapport à l'indice 2017 (106,28) et que le montant du fermage se calcule ainsi :

$$\text{Loyer des 3 hectares 2017} \times \frac{\text{Indice 2018}}{\text{Indice 2017}}$$

soit concernant le fermage pour M. LAFONT un montant de 336,94 € (trois cent trente-six euros et quatre-vingt-quatorze centimes).

Fait à Jauldes, le 22 octobre 2018

**Le Maire**

**Eric SAVIN**

